

## Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Le Conseil d'administration de TRIGANO qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 février 2014 a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée, de procéder à l'annulation de 1 093 471 actions auto-détenues, à effet du 28 février 2014.

Compte tenu du prix d'acquisition des actions annulées, cette opération entraînera une augmentation du bénéfice par action de 5,7% et une diminution des fonds propres consolidés part du groupe de seulement 2,7% par rapport à la situation au 31 août 2013.

Après annulation, le capital social de TRIGANO s'élèvera à 82 310 249,75€ réparti en 19 336 269 actions.



contact investisseurs

Rym Bel Kefi-Rougnon

tél.: 01 44 52 16 52

communication@trigano.fr